

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2016**

**Présents :** Pierre TARDIEU, Philippe PAYAN, Stéphane LEOPOLD, Emile GIOVANNESCHI, Catherine PAYAN, Yves PAYAN, Gilles GANTELME.

**Absents excusés :** Jean-Paul MANDINE (a donné procuration à Philippe PAYAN), Robert GASIGLIA, Dominique PLAUT.

### **1 - APPROBATION PV REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2015**

Après lecture par le Maire, le procès- verbal est **adopté à l'unanimité.**

### **2 – INSTALLATION D'UNITES DE DESINFECTION DE L'EAU**

La délibération du conseil municipal du 27 septembre 2014 approuvait le lancement du programme de travaux issu du schéma directeur d'eau potable. Ce dernier, finalisé en 2014, avait confirmé la nécessité de réhabiliter l'unité de traitement du village et d'en installer une pour le captage d'Estenc qui alimente depuis peu le hameau de La Coquille. Le Maire rappelle que ce programme de travaux a été confié en maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes et présente le projet dont le coût est estimé à 61500 euros HT. Précisant que ce dossier peut faire l'objet de subventions par le Département et l'Agence de l'Eau, le Maire propose de lancer le programme de travaux pour le montant ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

### **3 – SOURCE DU VAR**

Le Maire expose au conseil municipal le projet de valorisation de la Source du Var à Estenc. Il comprend notamment la requalification paysagère du site, la création d'une terrasse panoramique et la mise en place d'une signalétique d'interprétation retraçant l'intégralité du parcours patrimonial et naturaliste du fleuve Var de sa source à son embouchure pour un montant total de travaux HT de 40 000 euros. Ce projet s'inscrivant d'une part dans le plan d'action Espace Valléen et d'autre part dans les objectifs de la convention d'application de la charte du Parc national du Mercantour, il peut bénéficier des subventions du Parc national du Mercantour (20%), de la Région PACA (30%) et de l'Etat (30%), le solde restant à la charge de la commune. Le Maire propose de valider ce plan de financement et de faire les demandes de subventions correspondantes.

**Adopté à l'unanimité**

### **4 – POINT D'INFORMATION DU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR**

Dans le cadre de la convention d'application de la Charte du Parc national du Mercantour, il est prévu de réhabiliter le point d'information touristique au RDC de la Mairie. Le projet se fera en deux phases de travaux en partenariat PNM – Commune et devrait être finalisé pour l'été 2018. Le Maire rappelle que la commune et le PNM financent à part égale un emploi saisonnier pour une ouverture estivale 7 jours/7. Un espace de projection sera aménagé dès cet été.

## 5 – DIVAGATION DES CHIENS DANS LE VILLAGE

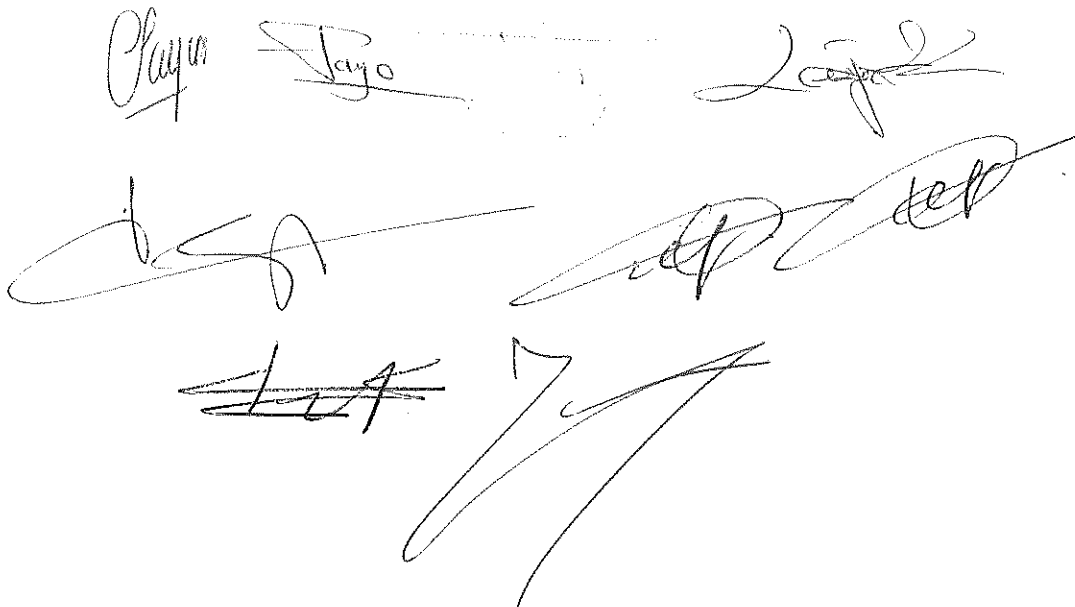
Le Maire informe le Conseil que de nombreuses plaintes relatives à la divagation de chiens dans le village ont été déposées en Mairie. Il précise qu'il a lui-même pu constater le désordre engendré par cette problématique. Il rappelle que la divagation des chiens est interdite et qu'il est de son devoir de maintien de l'ordre public de faire respecter cette interdiction. Il propose dans un premier temps d'afficher la réglementation applicable en la matière et de faire des courriers de rappel à la loi aux propriétaires en infraction.

**Adopté à l'unanimité**

## 6 – QUESTIONS DIVERSES

- Les appartements communaux sont de plus en plus vétustes. Les départs et changements de locataires intervenant cette année devraient permettre la poursuite de travaux d'entretien et de rénovation. (Cage d'escalier « ancienne mairie », cuisine appartement « école » ...)
- Les lacs facilement accessibles sur le territoire communal sont de la responsabilité du Maire en matière de sécurité publique. Un arrêté municipal d'interdiction d'accès à la surface glacée du lac d'Estenc en période hivernale sera pris et des panneaux préventifs seront apposés sur site.
- Afin de valoriser les installations réalisées au Lavoir dans le cadre de l'exposition de Cessole en 2015, une nouvelle exposition sera imprimée sur bâches pour l'été 2016.
- Afin de poursuivre le travail de sensibilisation relatif à la qualité de l'environnement nocturne et d'enrichir le programme d'animation estival 2016, une soirée d'observation des étoiles avec extinction de l'éclairage public sera organisée cet été.

La séance est levée à 14h45.

The image shows several handwritten signatures in black ink, arranged in three rows. The top row contains three distinct signatures. The middle row contains two long, sweeping signatures. The bottom row contains two more signatures, one of which is a large, stylized flourish.